Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_43-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-43
Objet : Plan de financement : Réhabilitation des châteaux d'eau de Bringall	Classification : 7.10 – Divers

En 2026, la communauté de communes prévoit des travaux de réhabilitation des deux réservoirs (1000 et 2000 m³) sur tour de l'usine de potabilisation de Bringall située à Pont-l'Abbé.

Les travaux consistent à changer toutes les canalisations intérieures des deux ouvrages, reprendre les défauts de génie civil ainsi que le revêtement d'étanchéité du dôme extérieur et des deux cuves intérieures.

Le plan prévisionnel de financements est le suivant :

DÉPENSES (HT) en euros		RECETTES (HT) en euros	
		État - DETR 2026 (24%)	400 000 €
Travaux	1 660 000 €		
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (76%)	1 260 000 €
TOTAL	1 660 000 €	TOTAL	1 660 000 €

Considérant qu'il convient d'adopter le plan de financement du projet ci-dessus ;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.52211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I au président et/ ou au bureau ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la circulaire préfectorale du 5 novembre 2024 relative à la DETR et DSIL ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le plan de financement prévisionnel relatif au projet de réhabilitation des châteaux d'eau de Bringall à Pont-l'Abbé ;

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire afin de solliciter la subvention DETR 2026 conformément au plan de financement et à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)